



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 mars 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 06/03/2007

D - 20070123

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 5 mars Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 16h45*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Jean-Marc GAUZERE, Mme Christine CHARRAS, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jacques COLOMBIER,

***La Carte ville et la mise en place d'un guichet électronique enfance sur le portail Bordeaux.fr. Demande de subvention.
Autorisation.***

M. Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'apprête à lancer sa "carte ville", qui doit permettre de regrouper des services très différents sur un même support :

- le paiement de la restauration scolaire ou des structures petites enfance,
- des abonnements ou des paiements unitaires, dans les piscines par exemple,
- la gestion des droits résidants et le paiement sur les horodateurs,
- la gestion des droits d'accès sur les bornes du secteur protégé,
- des abonnements ou des paiements occasionnels au niveau de la patinoire,
- la gestion des droits d'inscription à la bibliothèque et le paiement des photocopies
- du paiement à l'aide de Moneo dans les stations de tramway, chez tous les commerçants équipés et sur les automates de distribution.

Dans le même temps, la Ville souhaite poursuivre le développement de nouveaux services en ligne sur son portail 'bordeaux.fr', notamment dans le domaine de la famille et de l'enfance, afin de proposer aux utilisateurs des structures de petite enfance (crèches collectives ou familiales, haltes garderies) ou de la restauration scolaire, un portail unique leur permettant d'avoir accès à des services d'information, d'inscription, de communication, de paiement par Internet, d'impression de justificatifs et de suivi de leurs consommations.

Le coût prévisionnel de ce projet global (incluant l'adaptation des logiciels, le développement de nouveaux services interactifs, l'installation de bornes de consultation et de bornes d'accès à l'internet...) s'élève à 211.547,70 € HT. L'Union européenne est susceptible d'apporter son soutien au titre du FEDER dans le cadre du PIC Urban2, selon le plan de financement suivant :

Financiers	Montant en €	%
Union européenne / FEDER	74.041,72 €	35 %
Ville de Bordeaux	137.505,98 €	65 %
TOTAL H.T.	211 547,70 €	

Dans l'éventualité où la participation du FEDER serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'octroi de ce cofinancement
- Signer la convention attributive de subvention
- Procéder à son encaissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 5 mars 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Claude BOCCHIO
Adjoint au Maire

